



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z02/DMG/04/2021

**SELECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DU SITE
INTERNET DE LA COMMISSION BANCAIRE DE L'UMOA (CB-UMOA)**

FEVRIER 2021

I. PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

I.1 - Introduction

La Commission Bancaire est un organe de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Elle a été créée dans le but de contribuer à assurer une surveillance uniforme et plus efficace de l'activité bancaire et une intégration de l'espace bancaire dans l'UMOA.

La Commission Bancaire a le pouvoir de :

- contrôler les établissements de crédit et les systèmes financiers décentralisés ;
- agréer et retirer l'agrément des établissements de crédit ;
- prendre les mesures administratives et les sanctions disciplinaires à l'encontre des établissements assujettis ou des dirigeants responsables ;
- nommer les administrateurs provisoires ou les liquidateurs des établissements de crédit.

La Commission Bancaire est présidée par le Gouverneur de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Son fonctionnement et son secrétariat sont assurés par la BCEAO. Le Secrétariat est dirigé par un Secrétaire Général nommé par le Gouverneur de la BCEAO. Le Siège de la Commission Bancaire de l'UMOA est situé au Boulevard Botreau Roussel (rue privée CRRAE-UMOA) dans la commune du Plateau à Abidjan en République de Côte d'Ivoire.

La Commission Bancaire projette de se doter d'un site web. Ledit site sera le moyen de communication privilégié pour la diffusion d'information à destination des professionnels des secteurs bancaires et financiers, des administrations publiques, des partenaires extérieurs, du grand public, etc..

I.2. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet de conclure un marché avec un prestataire ou un groupement de prestataires disposant de compétences avérées dans le domaine de la conception et de réalisation de site web pour mener à bien ce projet.

I.3. Allotissement

Le marché est composé d'un seul lot indivisible. Les soumissionnaires sont invités à soumettre une offre globale et forfaitaire.

I.4. Conditions de participation au marché

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises spécialisées dans ce domaine.

I.5. Groupement d'entreprises

En cas de groupement, les entreprises concernées doivent présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties et indiquant le chef de file dudit groupement. Seuls les groupements solidaires sont autorisés.

I.6. Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite de lieux.

I.7. Conformité des offres

Toute offre qui ne répond pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges est rejetée pour non-conformité.

I.8. Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt.

I.9. Langue de soumission

Les offres ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Commission Bancaire, sont rédigés en

langue française.

I.10. Frais de soumission

Le soumissionnaire supporte tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Commission Bancaire n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

I.11. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, l'euro est accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA.

I.12. Modalités de paiement

1.12.1. Le montant total du marché est réglé par virement bancaire après validation du rapport final de la mission par la Commission Bancaire, et sur présentation de la facture en exemplaires originaux, accompagnée des pièces justificatives requises.

1.12.2. Toutefois, si le prestataire le souhaite, les modalités de règlement suivantes pourront être appliquées :

- vingt pour cent (20%), à la signature du contrat, à titre d'avance de démarrage ;
- vingt pour cent (20%) à la réception de la phase 2 de cadrage des besoins fonctionnels et techniques ;
- vingt pour cent (20%) à la réception de la phase 3 de livraison de la version cible ;
- vingt pour cent (20%) à la réception de la phase 4 de recette de la solution cible ;
- vingt pour cent (20%) au passage en production (réception provisoire).

Toutes les factures du prestataire sont payables dans un délai de 30 jours à compter de leur date de réception.

Le paiement de la première échéance est tributaire de la délivrance d'une caution de garantie de restitution d'acompte d'une valeur équivalente libérable à l'installation de la version cible. Le paiement de la dernière échéance de 20% sera conditionné par la délivrance d'une caution de bonne fin d'une valeur équivalente à 5% du montant total du marché, libérable à l'issue de la période de garantie (réception définitive) attestée par la signature du procès-verbal de validation des livrables.

I.13. Régime fiscal

En vertu de l'article 28 du Traité du 20 janvier 2007 de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), complété par les dispositions de l'article 5 de l'Accord de Siège conclu le 16 octobre 1990 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la Commission Bancaire de l'UMOA, la Commission Bancaire bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus en Côte d'Ivoire.

En conséquence, les prix s'entendent hors taxes. En outre, la Commission Bancaire ne rembourse aucun impôt, taxe ou indemnité au Prestataire, au titre du présent contrat.

I.14. Documents constitutifs de la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir dans leurs offres une copie des documents attestant de leur statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société le cas échéant, ainsi que leurs références bancaires indiquées comme ci-après :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- N° du compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN ;
- SWIFT.

Les soumissionnaires doivent, en outre, communiquer les noms et prénoms du mandataire

légal ainsi que la fonction occupée dans la société, le cas échéant.

Tout autre document peut être exigé avant la signature du contrat, en cas d'attribution de marché.

Les soumissionnaires établis en dehors de la zone UMOA sont tenus d'indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations doivent être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

I.15. Présentation des soumissions

Les offres, établies en trois (03) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention : « **Sélection d'un prestataire pour la conception et la réalisation du site internet de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CB-UMOA)** »

Les enveloppes intérieures et extérieures doivent être adressées à Monsieur le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA. Elles comporteront, en outre, le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en quatre (04) parties distinctes, comme suit :

- 1. Formulaire de soumission ;**
- 2. Présentation du soumissionnaire ;**
- 3. Offre technique ;**
- 4. Offre financière.**

Chaque partie devra être placée sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

I.15.1. Formulaire de soumission

Le soumissionnaire présente son offre en remplissant le formulaire joint en annexe (Formulaire de soumission), qui doit être dûment signé du mandataire légal.

I.15.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire ou des sous-contractants, le cas échéant, comprendra :

- une présentation générale ;
- les références techniques similaires.

I.15.3. Offre technique

L'offre technique devra comprendre :

- une proposition technique (approche méthodologique, commentaires et suggestions sur les termes de référence, plan de travail, outils et stratégie d'intervention) ;
- les curriculum vitae des consultants indiquant clairement le poste à occuper dans le cadre de la mission, leurs qualifications et compétences ;
- toute autre information permettant d'analyser la capacité technique du Consultant (attestations de bonne fin d'exécution, certificat de conformité, lettres de recommandation, références techniques).

I.15.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes. Ils seront fermes, non révisables et devront inclure tous les frais nécessaires à la bonne conduite de la mission. Toute prestation ou tout service proposé par le prestataire dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni, sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera pas lieu à facturation supplémentaire.

I.16. Lieu, date et heure limite de remise des offres

Les offres devront être déposées au Siège de la Commission Bancaire de l'UMOA sis au Boulevard Botreau Roussel, Abidjan, Plateau, au bureau 1040 du 1^{er} étage de l'immeuble fonctionnel, sous pli fermé le vendredi 26 mars 2021 à 17h 30 mns au plus tard, délai de rigueur.

En ce qui concerne les offres transmises par courrier à l'adresse postale, 01 BP 7125 Abidjan 01, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, ...) indiqué sur le pli fera foi.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez appeler les numéros suivants :

Tél. (00225) 27 20 25 57 57 / (00225) 27 20 25 57 00

I.17. Ouverture de plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité ainsi qu'à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourraient être exigées avant la signature du contrat de marché.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges, d'une part, et de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectueront au regard des critères économiques et financiers, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

I.18. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont la proposition est la plus économiquement avantageuse pour la Commission Bancaire.

La Commission Bancaire se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Avant l'attribution du contrat, la Commission Bancaire pourrait procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) peut constituer un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la Commission Bancaire. Dans ce cas, elle peut inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

I.19. Vérification de la qualification des soumissionnaires

La Commission Bancaire se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tient compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financières du soumissionnaire. Elle peut se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Commission Bancaire jugera nécessaires.

Si l'examen n'est pas satisfaisant, son offre est rejetée et la Commission Bancaire examine l'offre classée en seconde position. Puis, elle procède à la même détermination de la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

I.20. Publication des résultats

Les résultats de l'appel d'offres sont publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux par écrit, adressé au Secrétaire Général de la Commission Bancaire dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats. Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché.

Le délai de réponse de la Commission Bancaire est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la Commission Bancaire, le recours doit être considéré comme rejeté.

I.21. Notification

Le marché est notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui est soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution.

I.22. Litiges et contestations

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française, à Abidjan en Côte d'Ivoire, selon le droit ivoirien. Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

I.23. Informations complémentaires

Pour toute demande d'éclaircissement, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction des Moyens Généraux, par courriel au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de remise des offres à l'adresse : courrier.z02dmg@bceao.int.

La Commission Bancaire de l'UMOA se réserve le droit de ne pas donner suite à toute demande de renseignements parvenue au delà de la date de clôture.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées sont mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

DEUXIEME PARTIE : SPECIFICATIONS TECHNIQUES

II.1. Objectifs de la Mission

L'objectif visé par ce projet est de disposer d'un outil de communication numérique performant, moderne et conforme aux standards internationaux, à l'instar de ceux dont disposent les autorités de contrôle homologues.

En ce sens, le site à réaliser devra permettre notamment :

- d'assurer une vulgarisation auprès du public, dans les États de l'Union et à l'étranger, des principes et règles de fonctionnement de la Commission Bancaire de l'UMOA (CB-UMOA) ainsi que ses principales missions et activités ;
- de communiquer les décisions de la CB-UMOA destinées au public ;
- de publier les sanctions de la CB-UMOA autorisées à être diffusées ;
- de valoriser les publications et documents relatifs à ses activités ;
- de présenter les relations entre l'Autorité de contrôle et ses partenaires, notamment les superviseurs homologues sous-régionaux et internationaux ;
- de créer et diffuser des lettres d'information (newsletter) ;
- de diffuser l'information sur les indicateurs d'activité du secteur bancaire ;
- de favoriser l'échange et l'interactivité, à travers notamment l'intégration des réseaux sociaux ;
- proposer en plus du français, une version en anglais du site.

II.2. Mission du Prestataire

A l'issue du processus de sélection, le soumissionnaire retenu devra réaliser les prestations ci-après :

- proposer une architecture du site ;
- élaborer les spécifications fonctionnelles et techniques du site ;
- élaborer une charte graphique et ergonomique du site ;
- proposer et implémenter un outil de gestion du contenu ;
- mettre en place un mécanisme de référencement et proposer un guide de recommandation SEO aux gestionnaires du site, afin que les contenus soient écrits et publiés en tenant compte dudit référencement ;
- effectuer un transfert de compétences aux équipes internes en vue d'une prise en main pleine et entière du site internet, tant au niveau fonctionnel que technique ;
- livrer toute la documentation requise, qui devra être rédigée en français.

NB : Les prestataires devront proposer dans leurs soumissions, un plan de formation et d'accompagnement cohérent qui permet, dans un premier temps, aux équipes internes de participer activement aux travaux d'implémentation, puis dans un deuxième temps, d'assurer la maîtrise fonctionnelle et technique des systèmes. Ce plan devra préciser clairement les modalités de mise en œuvre du transfert de compétences ainsi que le contenu de chaque module de formation.

La documentation complète de la solution, décrivant l'ensemble des tâches d'exploitation et de maintenance ainsi que celles de configuration et de paramétrage des systèmes, devra être élaborée dans le cadre du projet.

Cette documentation comprendra notamment :

- les chartes graphiques et ergonomiques ;
 - les dossiers de paramétrage et de configuration des systèmes ;
 - les dossiers de spécifications fonctionnelles et techniques détaillées, ainsi que les adaptations et interfaces réalisées ;
 - les manuels d'utilisateur, guides de formation et guide SEO ;
 - les guides d'installation et d'exploitation du système ;
-

- les rapports de test d'accessibilité et de conformité du site internet.

II.3. Résultats attendus

Les principaux résultats suivants sont attendus :

- Le site internet de la CB-UMOA est fonctionnel et accessible. Par ailleurs, il devrait être attractif, intuitif, adapté aux différents types de terminaux (smartphone, desktop, tablette) et conforme aux normes et standards de développement W3C et WAI ;
- le site dispose d'une charte graphique en conformité avec l'identité visuelle (logo, couleurs, typographie etc.) de la Commission Bancaire ;
- les outils générateurs d'audience et de statistiques du site sont intégrés ;
- les manuels de formation et guides utilisateurs spécifiques sont élaborés et mis à la disposition de la Commission Bancaire ;
- la documentation complète de la solution, décrivant l'ensemble des tâches d'exploitation et de maintenance ainsi que celles de configuration et de paramétrage des systèmes, rédigée en français, est disponible ;
- le transfert de compétences est réalisé au profit des équipes internes de la BCEAO et de la Commission Bancaire sur l'ensemble des solutions mises en œuvre dans le cadre du projet.
- les données existantes et historiques sont reprises.

II.4. Profil du soumissionnaire

Les soumissionnaires devront avoir le profil ci-après :

- être un cabinet de communication numérique ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans la réalisation de sites internet, webmarketing (référencement, réseaux sociaux) ;
- présenter au moins cinq (05) références de réalisation de projets similaires ;
- avoir une bonne connaissance de la zone UMOA ;
- disposer d'une équipe composée, au minimum, des profils suivants :
 - ✓ un Chef de mission : titulaire d'un diplôme de niveau BAC+ 5 en management de projet ou équivalent ayant au moins cinq (05) années d'expérience dans la supervision et l'assurance Qualité de projets informatiques notamment dans le domaine de la conception de sites internet ;
 - ✓ un spécialiste en marketing digital : titulaire d'un diplôme de niveau Bac +5 en marketing, communication ou équivalent ayant au moins (05) ans d'expérience en stratégie marketing et communication ;
 - ✓ un ingénieur concepteur web : titulaire d'un diplôme de niveau BAC+ 5 en conception ou tout autre diplôme équivalent. Il doit en outre avoir au moins cinq (05) ans d'expérience en conception de sites web ;
 - ✓ un (01) ingénieur développeur web : titulaire d'un diplôme de niveau BAC+ 5 en développement ou tout autre diplôme équivalent. Il doit en outre avoir au moins cinq (05) ans d'expérience en développements web ;
 - ✓ un (01) webdesigner : titulaire d'un diplôme de niveau Bac+3 en conception et réalisation multimédia ou tout autre diplôme équivalent. Il doit en outre avoir au moins cinq (05) ans d'expérience en design web et mobile.

Un spécialiste en andragogie, titulaire d'un diplôme de niveau BAC+ 5 informatique ou tout autre diplôme équivalent avec au moins cinq (5) ans d'expérience dans le pilotage des formations et l'élaboration de manuels d'utilisation et d'exploitation, serait un atout.

II.5. Fonctionnalités

Le site devra disposer d'une interface d'administration et de gestion intuitive.

Il doit offrir notamment les fonctionnalités suivantes :

- présentation de la Commission Bancaire de l'UMOA à travers son Président, les attributions de ses collèges, ses textes de base, missions, son historique, etc. ;
- gestion de l'actualité et de l'agenda des événements importants, notamment la publication d'informations relatives aux rencontres organisées par le SGCB avec la possibilité pour les participants de faire des inscriptions et des réservations (rencontre avec les Directeurs Généraux de banques et compagnies financières et les Commissaires aux comptes titulaires, réunion des Collèges des superviseurs, etc.) ;
- gestion de la publication des rapports, des avis, des décisions, des sanctions et toutes autres informations utiles destinées au public ;
- publication des offres d'emplois et stages au SGCB ;
- galerie multimédia pour publication de fichiers vidéos, photos et audio ;
- recherche d'informations et de documents sur le site ;
- recueil d'avis, commentaires et témoignages ;
- forum de discussion autour de différentes thématiques relatives aux périmètres de la supervision ;
- foire aux questions (FAQ).

II.6. Durée de la mission

La durée souhaitée pour cette prestation est de deux (02) mois, à compter de la date de signature du contrat.

La prestation se déroulera au Siège de la Commission Bancaire, à Abidjan en Côte d'Ivoire et au Siège de la BCEAO à Dakar au Sénégal . Toutefois, les diligences ne nécessitant pas une présence au Siège pourront être réalisées dans les locaux du prestataire.

II.7. Aspects techniques

II.7.1. Choix du système de gestion de contenu

La solution doit reposer, côté serveur, sur un « CMS open source » disposant d'un service de mise à jour automatique ainsi qu'un support à long terme (LTS). Côté client, les développements se feront en HTML5/javascript/CSS 3.

Elle devra offrir une structure fortement souple en vue d'évolutions régulières à court et moyen termes.

II.7.2. Administration

L'interface d'administration doit être conviviale et facile à exploiter. Elle devra également permettre la création d'espaces réservés ainsi qu'une gestion des droits d'utilisateurs et des rôles.

Un dispositif de validation des contenus avant leur mise en ligne devra être disponible. Différents profils devront exister notamment ceux dédiés aux contributeurs, aux validateurs et aux administrateurs. Ces groupes d'utilisateurs effectueront les opérations d'intégration, de mise en forme, de validation et de publication des contenus. Ils permettront d'une part, de procéder à la configuration de l'ensemble des paramètres, et d'autre part, à la mise à jour des graphismes et l'arborescence du site.

II.7.3. Optimisation – Cache

La solution doit être optimisée pour assurer un chargement rapide des pages. Les développements devront permettre d'obtenir une interface « Responsive Web Design », accessible et conforme aux normes et standards de développement W3C (WAI).

Les pages d'erreurs doivent être personnalisées avec des messages, afin d'ajuster les éventuelles redirections, après la mise en ligne.

II.7.4. Exigences en matière de sécurité

Les solutions proposées devront se conformer aux recommandations récentes de sécurisation web, publiées par la communauté Open Web Application Security Project (OWASP).

II.7.5. Hébergement

L'hébergement du site web de la CB-UMOA sera assuré sur le territoire de l'UMOA, par les Services de la Direction des Systèmes d'Information de la BCEAO. A cet égard, il devra répondre aux normes de sécurité en la matière et ne devra pas comporter des vulnérabilités potentielles pouvant porter atteinte à l'image de la Banque Centrale.

Aussi, la liste de tous les logiciels de base nécessaires au fonctionnement de la solution proposée, notamment les systèmes d'exploitation et de gestion de bases de données devra être identifiée.

II.8. Aspects fonctionnels

II.8.1. Contenu - Arborescence

Une architecture du site doit être proposée. La solution offrira la possibilité d'ajouter, de modifier et de retirer facilement les contenus du site. Une attention particulière devra être portée sur la présentation de la page d'accueil, qui doit offrir une navigation épurée et simple. La solution devra prévoir une fonction de lecture ou de téléchargement des documents du site

II.8.2. Promotion du site

La solution doit mettre en place un mécanisme de conservation et/ou redirection du référencement pour les moteurs de recherche. Les pages devront être structurées de manière à assurer un référencement naturel efficace sur les principaux moteurs de recherche. Ce référencement doit également tenir compte des contenus au format pdf et autres recommandés.

A cet égard, un guide de recommandation d'optimisation pour lesdits moteurs devra être élaboré pour les gestionnaires, afin que les contenus du site soient écrits et publiés en tenant compte du référencement.

II.8.3. Lettre d'information (newsletter)

Une fonction d'envoi de newsletters personnalisables par le gestionnaire du site doit être prévue. Ainsi, le système permettra de sélectionner les pages ou rubriques à mettre dans la lettre d'information.

II.8.4. Formulaires

La solution doit donner la possibilité au gestionnaire du site, de créer, modifier et supprimer, de manière simple, des formulaires (inscription, contact, évaluation des séminaires, sondage, etc.).

II.8.5 Espaces d'échanges

La solution doit offrir la possibilité au gestionnaire du site, de créer et de configurer des espaces réservés et sécurisés à des catégories ciblées pour permettre le partage de documents (PDF, Word, open office, etc.). Cette fonctionnalité pourra servir, par exemple, à la diffusion de contenu à l'attention du public cible, en prélude à une réunion internationale organisée par le SGCB.

II.8.6. Réseaux sociaux

La solution doit proposer l'intégration de liens de partage des pages du site sur les réseaux sociaux (linkedin, twitter, facebook, messenger, etc.).

II.8.7. Langues

La langue principale du site est le français. Une version en anglais devra également être mise en ligne. Par ailleurs, la solution devra offrir la possibilité de rajouter éventuellement d'autres langues.

II.8.8. Mesure d'audience

Un outil statistique et de suivi d'audience du site devra être prévu.

II.9. Conservation et protection des données

La solution proposée doit respecter la législation en vigueur dans l'espace CEDEAO / UEMOA, relative à la protection des données à caractère personnel.

II.10. Méthodologie de travail

Les soumissionnaires devront intégrer dans leurs propositions techniques, une description détaillée du déroulement de la prestation, en particulier la méthodologie mise en place pour assurer la maîtrise du projet :

- les modalités de validation des documents et de tenue des réunions ;
 - le système de suivi du projet (des développements, de la recette, de la période post production).
-

Annexe : Lettre de soumission

Lieu, Date

A l'attention de : **MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DE LA COMMISSION BANCAIRE DE L'UMOA**

01 BP 7125 Abidjan 01

COMMISSION BANCAIRE/SIEGE

E-mail : courrier.z02sgcb@bceao.int

Objet : Sélection d'un prestataire pour la conception et la réalisation du site internet de la Commission Bancaire de l'UMOA (CB-UMOA)

Nous, soussignés,proposons de fournir les services de consultants pour la mission indiquée ci-dessus.

Nous soumettons par la présente, une proposition technique et une proposition financière, chacune placée dans une enveloppe cachetée.

Nous déclarons par la présente que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Si des négociations se tiennent durant la période de validité de la proposition, nous nous engageons à négocier sur la base des personnels Experts clés, désignés dans notre proposition.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant des négociations du marché, nous nous engageons, si notre offre est retenue, à commencer la prestation, au plus tard à la date convenue lors des négociations et nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution du marché.

Signataire mandaté

Nom et qualité du signataire
